

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE MUNICIPAL

> EN PÉRIODE SCOLAIRE

LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI de 7h30 à 18h30

7h30 à 8h20 : accueil du matin
12h00 à 13h30 : repas puis activités et temps calme
16h00 à 18h30 : prise en charge des enfants dans
l'enceinte de l'école, goûter, activités
puis temps calme

MERCREDI de 7h30 à 18h

7h30 à 9h00 : accueil et petit déjeuner
9h00 à 12h00 : activités éducatives et de loisirs
12h00 à 14h00 : repas et temps calme
13h50 à 14h00 : accueil échelonné pour les enfants
venant uniquement l'après-midi
14h00 à 17h00 : activités éducatives et de loisirs
17h00 à 18h00 : départ échelonné des enfants

NOUVEAU !

◆ CLUB ADOS ◆

Pour les jeunes de la commune
à partir de la 6^{ème}.

Plus d'infos :



L'OBJECTIF DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

- Répondre aux besoins des familles en accueillant les enfants
- Développer des loisirs éducatifs en proposant des activités adaptées et encadrées par un personnel qualifié
- Participer à l'éveil culturel et environnemental des enfants



> ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES - 2024/2025

DE 07H30 À 18H00 (accueil jusqu'à 9h00, départ échelonné à partir de 17h00)

VACANCES D'AUTOMNE

21 OCT. 2024
AU 2 NOV. 2024

VACANCES D'HIVER

11 FÉV. 2025
AU 22 FÉV. 2025

VACANCES DE PRINTEMPS

8 AVR. 2025
AU 19 AVR. 2025

VACANCES D'ÉTÉ

7 JUIL. 2025
AU 23 AOÛT. 2025

Les inscriptions pour l'année 2024/2025 se font uniquement
en mairie au service enfance et jeunesse du 15 juillet au 23 août :
les lundis, mercredis et vendredis de 9h à 12h et de 14h à 17h
les mardis et jeudis de 9h à 12h

CONTACT :

Rodolphe LOURENCO - Responsable Éducation Jeunesse
07.76.72.65.10 - enfancejeunesse@mairie-marange-silvange.fr

La Commune
est signataire
d'un contrat
territoire global
avec la CAF

2024-25

C'est la rentrée!



Toutes les informations sur la rentrée scolaire à Marange-Silvange

Mairie : 12 rue de l'Abani,
57535 Marange-Silvange

03 87 34 61 70
periscolaire@mairie-marange-silvange.fr



ville-marange-silvange.fr



Ville de Marange-Silvange



Ville de Marange-Silvange



Ville de Marange-Silvange



ÉCOLES MATERNELLES - ÉLÉMENTAIRES



RENTRÉE DES ÉLÈVES | LUNDI 2 SEPTEMBRE 2024

Le matin de 8h30 à 12h *accueil à partir de 8h20*

L'après-midi de 13h30 à 16h *accueil à partir de 13h20*

| FÉLIX MIDY (élémentaire) | FÉLIX MIDY (maternelle) | LA ROUSSE (élémentaire) | LA ROUSSE (maternelle) |
|-----------------------------|----------------------------|----------------------------|------------------------------|
| Rue des Pionniers | | Rue Auguste Migette | |
| Mme RAFALIMANANA Martine | Mme BONVILLE Mélina | Mme RICHARD Julie | Mme CLAIRE HILT Christine |
| 03 87 80 32 03 | 03 87 80 41 93 | 03 87 80 41 64 | 03 87 80 28 17 |

LE SAVIEZ-VOUS ?

Chaque année, la commune alloue 60€ par élève (écoles élémentaires et maternelles) pour la **gratuité scolaire**, le **matériel collectif** et l'**achat des livres de classe**. La commune subventionne les **sorties à la piscine** pour les CP et les CE1 et les **voyages scolaires avec nuitées** des élèves de CM2, à raison de 75€ par enfant. Pour les **sorties culturelles** au cours de l'année, la commune alloue 12,50€ par élève d'école élémentaire et 14,50€ par élève de maternelle.



COLLÈGE LES GAUDINETTES

PRINCIPALE

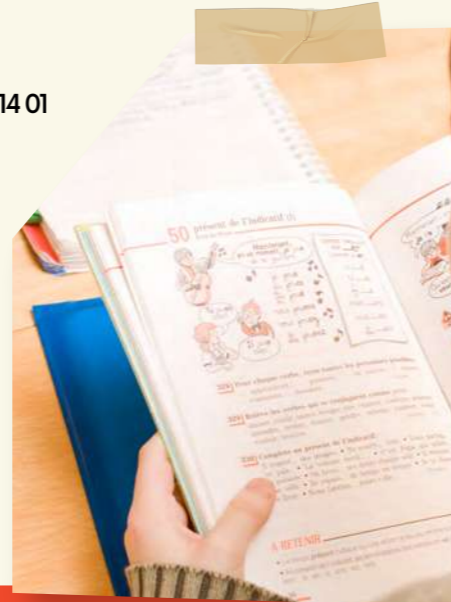
Mme ATHIMNI Sabah - 03 87 20 14 01

RENTRÉE EN 6^{ÈME} | LUNDI 2 SEPTEMBRE 2024
de 09h05 à 12h05 et de 14h à 16h

pas cours le mardi 3 septembre

RENTRÉE EN 5^{ÈME}, 4^{ÈME} et 3^{ÈME} | MARDI 3 SEPTEMBRE 2024
de 09h05 à 12h05

*reprise des cours le 3 septembre à partir de 14h
en fonction de l'emploi du temps*



OUVERTURE DU COLLÈGE AU PUBLIC DURANT L'ANNÉE SCOLAIRE ET SUR RDV (PLAN VIGIPIRATE)

- Lundi, mardi et jeudi de 8h à 12h05 et de 14h à 17h
- Mercredi de 8h à 12h05
- Vendredi de 8h à 12h05 et de 14h à 16h

OUVERTURE AU PUBLIC DURANT LES VACANCES ET SUR RDV
Du 08 au 12 juillet et du 26 au 30 août 2024, de 9h à 12h et de 14h à 16h



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES



PEEP
Parents d'Élèves de l'Enseignement Public

Mme KEITA-JOECKLE Sarah

sarah_keita57@yahoo.fr

07 88 83 13 60

AAPEL DE MARANGE-SILVANGE
Association Autonome de Parents d'Élèves

Mme SANTINI Émilie

aaapelms@gmail.com

07 82 36 27 30

TRANSPORTS SCOLAIRES

La vente de carte scolaire se fait en mairie, au service Enfance Jeunesse, du 19 août au 30 août 2024* :

Les lundis, mercredis et vendredis : de 9h à 12h et de 14h à 17h

Les mardis et jeudis : de 9h à 12h



Merci de vous munir d'une photo récente de l'enfant, afin de pouvoir établir le titre de transport qui sera plastifié.

1 MOIS de transports offert
en souscrivant
l'abonnement de **1 AN**

À SAVOIR

- Les paiements se font par chèque à l'ordre du Trésor Public ou en espèces
- Un enfant qui n'est pas en possession de la carte de bus n'a strictement pas accès aux transports
- La carte de bus donne accès à toutes les lignes transportant des scolaires sur le territoire de la commune
- Les parents doivent sensibiliser leurs enfants sur le comportement adéquat à adopter pendant les trajets
- L'exclusion du service des transports est possible pour tout élève dont le comportement est incorrect
- Les lignes de transport scolaire de Marange-Silvange sont uniquement accessibles aux enfants domiciliés sur la commune

* Pour la bonne gestion du service de transports en commun, il est impératif de respecter la période de vente des cartes de bus.

